



CONCOURS DE CREATION

Conception et fabrication
d'Eco-Rigali

Le cahier des charges



SOMMAIRE

I.	Contexte	3
II.	Cahier des charges	4
	II.1 Les objectifs du concours	4
	II.2 Le descriptif et les besoins	5
	<i>II.2.1 Besoins pour les Eco-Rigali Trophées EcoScola</i>	5
	<i>II.2.2 Besoins pour les Eco-Rigali éco-défis EcoCullegghju-EcoLiceu</i>	6
III.	Critères de sélection	6
IV.	Contenu des dossiers de candidature	7
V.	Calendrier prévisionnel	8
VI.	Sélection des lauréats	8
VII.	Annexes	9

I. CONTEXTE

Le SYVADEC est engagé depuis sa création en 2007 dans la sensibilisation des scolaires aux gestes éco-responsables. En 2016, afin de proposer un accompagnement pour former durablement enseignants et élèves, le SYVADEC a créé le programme **EcoScola** sur la thématique déchets qui s'adresse aux écoles maternelles et élémentaires. Le service prévention-pédagogie doté de 3 chargés de mission déploie ce programme sur toute la région Corse avec des interventions quasi mensuelles dans les écoles pour fixer des objectifs, former et remettre des outils pédagogiques sur le tri et la réduction des déchets à toute la communauté scolaire. L'accompagnement dure une année scolaire complète avec au mois de juin la labellisation des écoles et l'organisation d'un évènement « **Trophées EcoScola** ».

Pour venir compléter ce programme et pouvoir proposer un accompagnement aux établissements du second degré, le SYVADEC a développé en 2019 le programme **EcoCulleghju et EcoLiceu** qui s'appuie sur les mêmes fondements qu'EcoScola avec le rajout d'un volet « gestion de projet » porté par les élèves. En fin d'année scolaire l'établissement doit d'une part présenter la mise en place du tri dans ses locaux et d'autre part présenter un projet à l'évènement **Eco-défi** organisé par le SYVADEC.

Une convention signée avec le rectorat de Corse est venue conforter la pertinence de ces dispositifs et les ancrer dans les projets d'établissements. Elle crée une passerelle avec le label E3D de l'éducation nationale. L'occasion pour les écoles et les établissements de travailler à la mise en œuvre d'une démarche Développement Durable en abordant de façon très concrète la thématique déchets.

Dans le cadre de ces projets **des lots sont remis pour récompenser individuellement les élèves**. Ils tiennent compte de certains critères, dont l'aspect durable, réutilisable et pédagogique.

A chacune des éditions des programmes, le SYVADEC a toujours fait la démarche de contacter des acteurs locaux pour la fabrication de ces lots à partir de matières issues de dons ou de collectes sélectives afin de favoriser l'économie circulaire. Cependant, les démarches entreprises n'ont pu aboutir.

Aujourd'hui, le SYVADEC souhaite relancer l'opération en s'appuyant sur les compétences et le savoir-faire d'un acteur impliqué dans la création locale et l'économie circulaire : le Fab Lab Corti-Università di Corsica. L'objectif est de sélectionner des concepts d'Eco-Rigali à remettre aux scolaires, intégrant des critères en lien avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte*.

Il s'agit pour les partenaires de lancer un appel à candidatures à destination de la large communauté réunie au sein du Fab Lab, afin de sélectionner des objets pratiques, ludiques, pédagogiques et surtout locaux.

Ce mode opératoire permettra de toucher un public large et varié et offrira la possibilité aux porteurs de projet de tester leur concept au Fab Lab.

**Rappel des principaux objectifs de la loi relatifs aux déchets ménagers :*

- *Découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières,*
- *Réemployer au moins 5% de déchets ménagers en 2035,*
- *Valoriser en matière (réemploi, réutilisation ou recyclage) au moins 55% des déchets ménagers en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035),*
- *Valoriser énergétiquement au moins 70% des déchets non valorisables en matière,*
- *Réduire de 50 % la quantité de déchets stockés en centres d'enfouissement à l'horizon 2025 par rapport à 2010 et limiter le stockage à 10% des déchets ménagers produits en 2035.*

II. CAHIER DES CHARGES

Le présent appel à projet (AAP) vise à répondre aux deux besoins suivants :

- Conception et fabrication d'Eco-Rigali pour les élèves participants aux Trophées EcoScola
- Conception et fabrication d'Eco-Rigali pour les élèves des collèges et lycées participants aux éco-défis EcoCulleghju-EcoLiceu.

Les candidats peuvent répondre pour l'un des projets ou bien pour les deux projets.

Trois lauréats seront désignés pour chaque projet et les bourses suivantes seront attribuées :

- Pour la conception et le prototypage des « Eco-Rigali Trophées EcoScola » :
 - Un premier prix à 1 500 €
 - Un deuxième prix à 300 €
 - Un troisième prix à 200 €
- Pour la conception et le prototypage des « Eco-Rigali éco-défis EcoCulleghju-EcoLiceu » :
 - Un premier prix à 1 500 €
 - Un deuxième prix à 300 €
 - Un troisième prix à 200 €

Il est indispensable que les candidats qui proposent leur projet soient capables de fabriquer ou de faire fabriquer les Eco-Rigali tout en respectant l'ensemble des critères environnementaux, pédagogiques, économiques et de faisabilité dans les délais impartis.

Seuls les objets récompensés par le premier prix donneront lieu à une commande qui sera formalisée par un contrat avec le SYVADEC. Ce dernier précisera les différentes modalités d'exécution, notamment les délais de fabrication et de livraison ainsi que les particularités liées à la propriété intellectuelle (clause d'exclusivité).

II.1 Les objectifs du concours

Quatre objectifs principaux :

- Participer au développement de filières de réemploi, réutilisation, recyclage en Corse pour favoriser l'économie circulaire et locale,
- Limiter les transports et l'impact environnemental de la fabrication des Eco-Rigali remis aux élèves,
- Récompenser les élèves avec des Eco-Rigali cohérents avec leur engagement environnemental dans les programmes EcoScola, EcoCulleghju et EcoLiceu,
- Respecter les contraintes budgétaires et calendaires du SYVADEC pour la fabrication et la livraison des Eco-Rigali.

II.2 Le descriptif et les besoins

3 étapes obligatoires communes à chacun des deux projets :

1) Etape « Conception de l'Eco-Rigalu »

Il est attendu du candidat de faire une proposition d'Eco-Rigali en décrivant précisément ces caractéristiques :

- Taille, forme, couleur... une fiche technique détaillée
- Composition/matières primaires secondaires utilisées (nature et taux) et leur origine
- Durée de vie estimée
- Fonction et pertinence par rapport à l'usage que pourra en avoir le public cible
- Lien avec le programme pédagogique EcoScola, EcoCulleghju et EcoLiceu
- Espace de personnalisation disponible (le SYVADEC a conçu une charte graphique pour l'opération, il se chargera de fournir le fichier vectorisé)

2) Etape « Prototypage de l'Eco-Rigalu »

Les candidats doivent être en mesure de proposer un prototype à taille réelle (échelle 1). Ce dernier devra être déposé au FabLab au plus tard une semaine après la date limite de réception des projets du 7 janvier 2022.

Pour réaliser son/ses prototype(s), le candidat est libre d'utiliser tous les moyens qu'il souhaite. Les équipements du FabLab restent disponibles dans les conditions habituelles d'accès.

3) Etape « fabrication de l'Eco-Rigalu »

Le candidat doit présenter les éléments suivants :

- **Capacités de réalisation** : moyens humains, matières premières utilisées, techniques de fabrication, livraison et prestataire(s) identifié(s) si différents du candidat (artisan, entreprise, association etc.) pour la fabrication. En effet, les candidats sont libres d'assurer la fabrication des objets eux-mêmes ou bien de s'appuyer sur un ou plusieurs prestataires pour atteindre les quantités attendues dans les délais.
- **Coût***

**Le prix des Eco-Rigali ne doit pas excéder un prix unitaire de 7,50 € HT (produit fini livré).*

II.2.1 Besoins pour les « Eco-Rigali Trophées EcoScola »

Chaque année, le SYVADEC organise au mois de juin les **Trophées EcoScola**. Il s'agit d'un évènement où sont invitées à participer les EcoScola déjà labellisées.

Pour le mois de **juin 2022**, les lots seront remis soit en livraison en cas de distanciel soit le jour de l'évènement en cas de présentiel à chaque élève participant.

Sont concernées :

- Au maximum 10 écoles participantes soit **environ 300 Eco-Rigali** à prévoir (cette quantité sera réajustée au mois de février 2022)
- Âge et niveau scolaire des élèves :
 - o Elèves de cycle 1 (maternelles PS, MS, GS) de 3 ans à 5 ans
 - o Elèves de cycle 2 (élémentaires CP, CE1, CE2) de 6 ans à 8 ans
 - o Elèves de cycle 3 (élémentaires CM1, CM2) de 9 ans à 11 ans

II.2.2 Besoins pour les « Eco-Rigali éco-défis EcoCulleghju-EcoLiceu

Le SYVADEC a lancé en 2019 le programme EcoCulleghju-EcoLiceu qui s'adresse aux collèges et lycées de Corse. Au même titre que les écoles sont labellisées en fin d'année scolaire une fois le tri et des actions en faveur de la réduction des déchets en place, les établissements du secondaire le sont également.

Des **Défis** sont organisés avec les collèges et lycées qui suivent l'accompagnement : les élèves de chaque équipe projet les présentent au mois de mai, soit en présentiel soit en distanciel.

Un lot est remis à chaque élève des équipes projet participant aux Défis.

Sont concernés :

- **Environ 300 Eco-Rigali** à prévoir (cette quantité sera réajustée au mois de février 2022)
- Âge et niveau scolaire des élèves :
 - o Collégiens (de 12 ans à 15 ans)
 - o Lycéens (de 15 à 18 ans)

III. CRITERES DE SELECTION

Pour être sélectionnés, les projets doivent répondre aux critères suivants :

>Pour l'étape conception :

- Imaginer un objet à partir de matières premières issues de déchets (exemples : textiles, bois, plastiques, cartons, etc...).
- Être pertinent avec le public cible : utile et pratique pour les élèves
- Être en adéquation avec l'esprit du programme pédagogique : permettre aux élèves de réduire, réutiliser ou recycler ses déchets

>Pour les étapes prototypage et fabrication :

- Être fabriqué localement
- Être constitué majoritairement de matières récupérées auprès de fabricants locaux (ex. chutes de matières) ou collectés séparément et limiter l'utilisation de ressources neuves
Le SYVADEC peut mettre à disposition gratuitement les matières primaires secondaires nécessaires si elles relèvent des déchets ménagers traités par le syndicat, la ressourcerie du FabLab également
- Bannir l'utilisation de produits toxiques
- Limiter la consommation d'énergie et d'eau
- Limiter la production de déchets et détailler les moyens de traitement prévus pour les déchets inévitables s'il y en a
- Limiter les transports et favoriser les circuits courts
- Justifier de quantités suffisantes pour répondre aux besoins du projet (cf [II.2.1](#) et [II.2.2](#))
- Disposer des moyens humains et matériels suffisants
- Présenter un budget cohérent et des produits restant compétitifs par rapport aux offres classiques des catalogues fournisseurs
- Présenter un planning intégrant les jalons du projet

- Point bonus accordé si présentation d'un bilan carbone simplifié du process de fabrication.

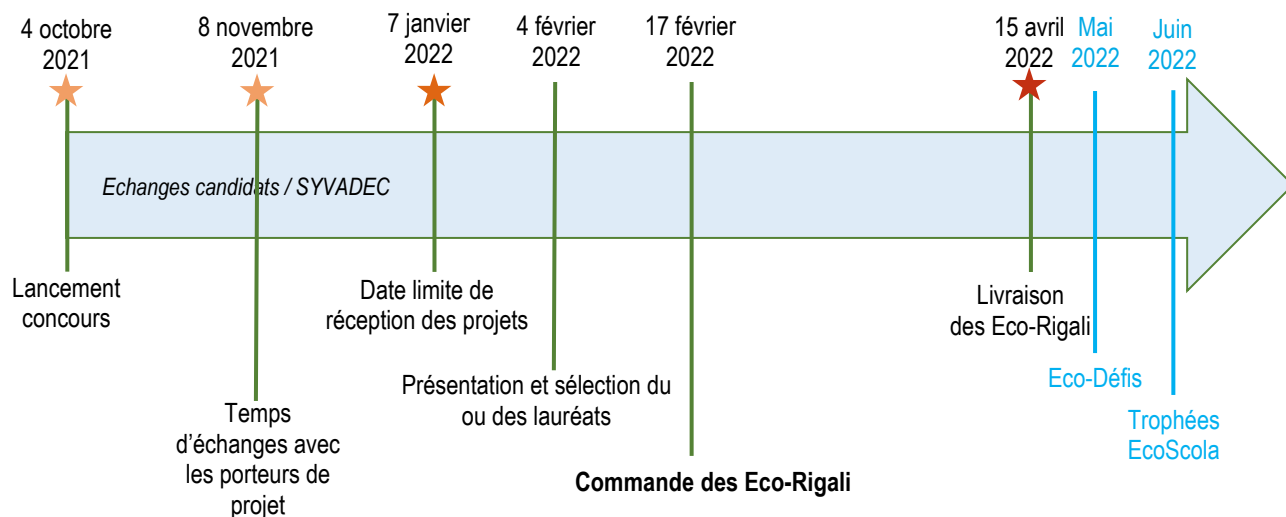
IV. CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats veilleront à fournir les informations obligatoires suivantes pour que le dossier soit réputé complet :

- **Présentation du candidat**
- **Choix du projet :**
 - Eco-Rigali Trophées EcoScola
 - Eco-Rigali éco-défis EcoCulleghju - Liceu
- **Fiche technique de l'Eco-Rigalu** présentant notamment la nature du ou des matières primaires secondaires utilisées et le pourcentage entrant dans la composition de l'objet (cf [II.2](#))
- **Prototype** : plans, photos et/ou vidéos. Le prototype pourra être déposé au FABLAB durant la semaine suivant la date limite de dépôt des candidatures.
- Présentation des **moyens envisagés pour la fabrication** des Eco-Rigali (cf [II.2](#))
- **Calendrier** prévisionnel
- **Budget** prévisionnel pour la fabrication

V. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

L'appel à projets est conditionné par les calendriers des programmes EcoScola et EcoCulleghju-EcoLiceu qui sont fixés chaque année de la façon suivante :



Jusqu'à la remise des dossiers, les candidats pourront entrer en contact avec le SYVADEC (prevention@syvadec.fr) et le Fab Lab (fablab@univ-corse.fr) afin d'éclaircir des points particuliers et demander des éléments complémentaires.

Seuls les dossiers complets seront analysés, suivant les critères énoncés dans la partie III.2.

VI. SELECTION DES LAUREATS

Afin de mettre en lumière le travail de tous les candidats retenus, le SYVADEC et le Fab Lab organiseront conjointement le 4 février 2022 un évènement au cours duquel l'ensemble des candidats présenteront leur prototype et leur projet complet avec un pitch.

Les lauréats seront désignés par un jury composé du Vice-Président du SYVADEC en charge de la pédagogie, du Président de l'Université de Corse, de la Directrice du Pôle Innovation et Développement de l'Université de Corse et son équipe et de la Directrice Générale des Services du SYVADEC.

Les candidatures sont à envoyer par courriel au plus tard

Le 7 janvier 2022 à l'adresse suivante :

prevention@syvadec.fr

VII. ANNEXES